

NEW BRUNSWICK  
SECURITIES COMMISSION

COMMISSION DES  
VALEURS MOBILIÈRES  
DU NOUVEAU-BRUNSWICK



## AVIS DE RÈGLE

### PROJET DE MODIFICATIONS MODIFIANT LA RÈGLE LOCALE 31-501 – *EXIGENCES APPLICABLES À L'INSCRIPTION* (RL 31-501)

ET

### L'ADOPTION DE L'INSTRUCTION COMPLÉMENTAIRE 31-501IC (31-501IC)

Le 26 mars 2007, le ministre de la Justice et de la Consommation a donné son consentement au projet de modifications modifiant le texte réglementaire suivant, qui entre en vigueur le 15 mai 2007 :

- Projet de modifications modifiant la RL 31-501

L'instruction connexe suivante entre également en vigueur le 15 mai 2007 :

- Instruction complémentaire 31-501IC